

Carte d'emprunt réciproque CDBUA/CAUL

Conseil des directeurs(trices) de bibliothèques des universités de l'Atlantique

Plus de 65,000 étudiant(e)s, professeur(e)s et employé(e)s des universités de l'Atlantique pourront emprunter, sur place, d'une autre institution des livres et autres documents de bibliothèque. Ils auront ainsi accès à plus de 8.2 millions de documents qui se trouvent dans ces bibliothèques universitaires.

Les dix-sept bibliothèques membres du **CAUL/CDBUA** ont introduit le **15 janvier 2001**, une carte d'emprunt réciproque ASIN/RISA (Atlantic Scholarly Information Networks / Réseau de l'information savante de l'Atlantique).

La carte sera acceptée dans toutes les institutions mentionnées à la fin de ce texte. Les personnes inscrites à l'une ou l'autre de ces universités pourront obtenir cette carte en s'adressant directement au Service du prêt de leur bibliothèque

Votre carte d'emprunt réciproque vous donne le privilège d'emprunter en personne sur place, aux différentes bibliothèques faisant partie du Réseau des bibliothèques des universités de l'Atlantique.

Veillez prendre note que les politiques (période de prêts, nombre de documents pouvant être empruntés, amendes), varient d'une bibliothèque à l'autre, et que vous êtes responsables de vous y conformer.

Les opérations du Réseau d'information savante de l'Atlantique, sont basées sur le partage de l'information. Les informations concernant les détenteurs de carte d'emprunt réciproques seront partagées par les différentes bibliothèques.

Le principe de base repose sur "emprunter partout et retourner partout". Toute personne qui empruntera d'une bibliothèque à l'extérieur de sa propre institution, pourra retourner les documents à n'importe quelle bibliothèque faisant partie du réseau. Cette dernière acheminera le(s) document(s) à la bibliothèque prêteuse.

Toute personne qui emprunte doit respecter les règlements de la bibliothèque prêteuse. Elle sera responsable des amendes et de tout autre frais attribuables au non-respect des règlements régissant les politiques de la bibliothèque prêteuse. La bibliothèque d'origine assurera le recouvrement de ces frais.

Universités participantes :

Acadia University,
Atlantic School of Theology,
Dalhousie University,
Memorial University of
Newfoundland,
Mount Allison University,
Mount Saint Vincent University,
Nova Scotia Agricultural College,
Nova Scotia College of Art & Design,

Saint Mary's University,
St. Francis Xavier University,
St. Thomas University,
Université de Moncton,
Université Sainte-Anne,
University College of Cape Breton,
University of King's College,
University of New Brunswick,
University of Prince Edward Island .